

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Gratuité des frais de morgue à accorder aux familles dont les défunts étaient placés au Centre Funéraire Municipal pendant les phases d'alertes cycloniques d'avril et mai 2017

P. J. : 1 projet de délibération

L'année 2017 a été marquée par deux événements cycloniques, en avril et en mai, qui ont fortement impactés tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, durant les phases d'alerte 1 et 2, le Centre Funéraire Municipal a dû fermer ses portes au public et suspendre son activité.

Les familles des défunts qui se trouvaient en caisson frigorifique ou en salle de veille ont été contraintes de repousser les veillées funéraires et les inhumations. Dans l'attente de la levée des alertes, les défunts placés en salle de veille ont été transférés dans des caissons frigorifiques.

En conséquence, les familles doivent aujourd'hui supporter des frais de morgue qui ne devraient pas leur être imputables du fait même de l'aléa naturel qui caractérise les événements cycloniques.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder la gratuité des frais de morgue aux familles impactées par les événements cycloniques comme indiqué ci-dessous (surcoût de caisson frigorifique) :

Cyclone COOK

Date :	10/04/2017	11/04/2017
Alertes :	alerte 1 à 12 H 00 alerte 2 à 18 H 00	levée alerte 2 à 6 H 00 phase de sauvegarde jusqu'à 12 H 00

NOM DEFUNT	SURCOUT TRANCHE SUP. FRIGO
DOUEPERE Yvan	18 000 F/CFP
BEBE LEVY Krys	9 000 F/CFP
HONKO Marie-Paule	18 000 F/CFP
DJOREMI Arnaud	18 000 F/CFP
BARON Jean-Pierre	18 000 F/CFP
SALJIN Piatra	4 500 F/CFP
SIUTAULA Pasilione	4 500 F/CFP
WAHAGA Joseph	18 000 F/CFP
MARESHAL Daniel	18 000 F/CFP
PAHOA Karen	18 000 F/CFP
HARBULOT Suzanne	4 500 F/CFP

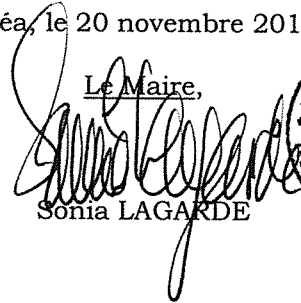
Cyclone DONNA

Date :	09/05/2017	10/05/2017
Alerte :	Alerte 1 à 14 H 00	Levée d'alerte à 06 H 00

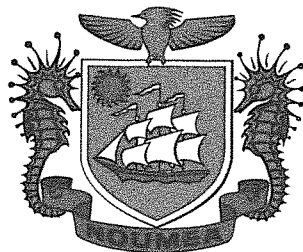
NOM DEFUNT	SURCOUT TRANCHE SUP. FRIGO
PIOU Jean-Jacques	9 000 F/CFP
TREUIL Michel	9 000 F/CFP
PREVOT Anita	9 000 F/CFP
ABDALAH Yvon	9 000 F/CFP
MESANGE René	9 000 F/CFP
LOZACH Jean-Yves	9 000 F/CFP
MEZIERES Raymond	9 000 F/CFP

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

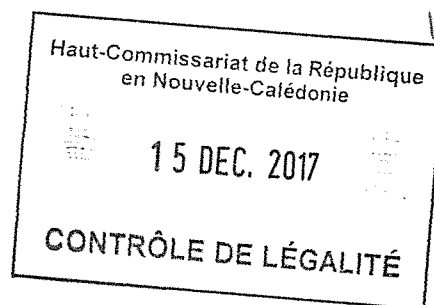
Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 DEC. à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Sonia BACKES
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Angélo PITO
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	34	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants (10 procurations)	:	44	M.	Tristan DERYCKE	M.	Gilles UKEIWE
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Alexandre MACHFUL	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Francine BEYNEY
			M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

accordant la gratuité des frais de morgue aux familles dont les défunts étaient placés au Centre Funéraire Municipal pendant les phases d'alertes cycloniques d'avril et mai 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/1340 du 16 décembre 2016 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/807 du 20 novembre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 1^{er} décembre 2017,

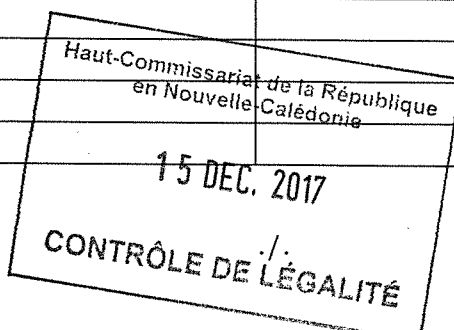
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est accordée la gratuité des frais supplémentaires de morgue imputés aux familles dont les défunts séjournaient au Centre Funéraire Municipal pendant les événements cycloniques d'avril et mai 2017 selon le détail ci-dessous :

NOM DEFUNT	SURCOUT TRANCHE SUP. FRIGO
DOUEPERE Yvan	18 000 F/CFP
BEBE LEVY Krys	9 000 F/CFP
HONKO Marie-Paule	18 000 F/CFP
DJOREMI Arnaud	18 000 F/CFP
BARON Jean-Pierre	18 000 F/CFP
SAIJIN Piatra	4 500 F/CFP
SIUTAULA Pasilione	4 500 F/CFP
WAHAGA Joseph	18 000 F/CFP
MARESHAL Daniel	18 000 F/CFP
PAHOA Karen	18 000 F/CFP
HARBULOT Suzanne	4 500 F/CFP
PIOU Jean-Jacques	9 000 F/CFP
TREUIL Michel	9 000 F/CFP
PREVOT Anita	9 000 F/CFP
ABDALAH Yvon	9 000 F/CFP
MESANGE René	9 000 F/CFP
LOZACH Jean-Yves	9 000 F/CFP
MEZIERES Raymond	9 000 F/CFP



ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

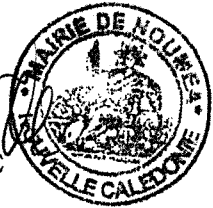
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 DEC. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 DEC. 2017

De Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	1
D.V.C.E.S. (S.V.C.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 15 DEC. 2017
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le 18 DEC. 2017
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

